



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 10
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 18
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DL.17.023 - Projet de budget primitif 2017 - Ville

Le Maire expose :

En raison du poids important de la dette et de la baisse des dotations, le budget 2017 demeure très contraint. Cependant la commune d'Ingré poursuit ses efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maîtrisant ses dépenses publiques sans augmenter ses taux d'imposition.

Les mots clés du budget 2017 :
Maintien de la stabilité fiscale pour 2017
Poursuite d'un programme de diminution de charges
Maintien d'un investissement élevé
Absence de recourir à l'emprunt
Maintien d'un service public de qualité

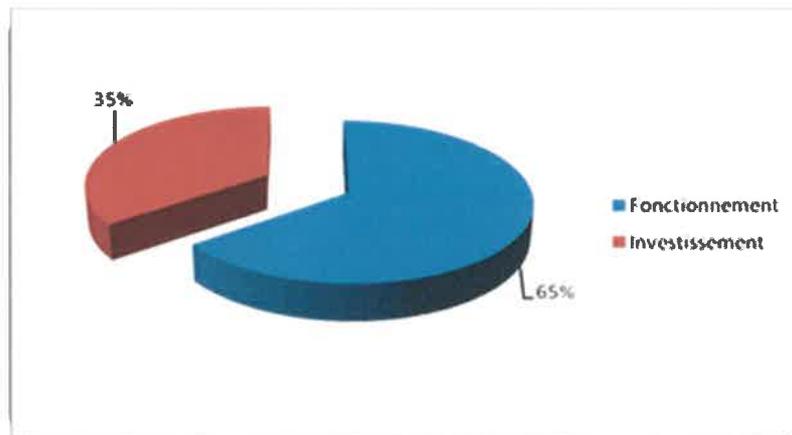
En préambule, il est à préciser que le budget primitif 2017 est particulier du fait :

- d'une période transitoire liée au passage en Communauté Urbaine avec notamment la signature de conventions de gestion avec la communauté urbaine
- de l'intégration des restes à réaliser et l'affectation des résultats (eau inclus).

Le projet de budget 2017 sera donc comparé avec le budget primitif + budget supplémentaire 2016. Il fera également l'objet d'une présentation à périmètre constant c'est-à-dire sans les transferts de compétences à la communauté urbaine (détail en annexe 7).

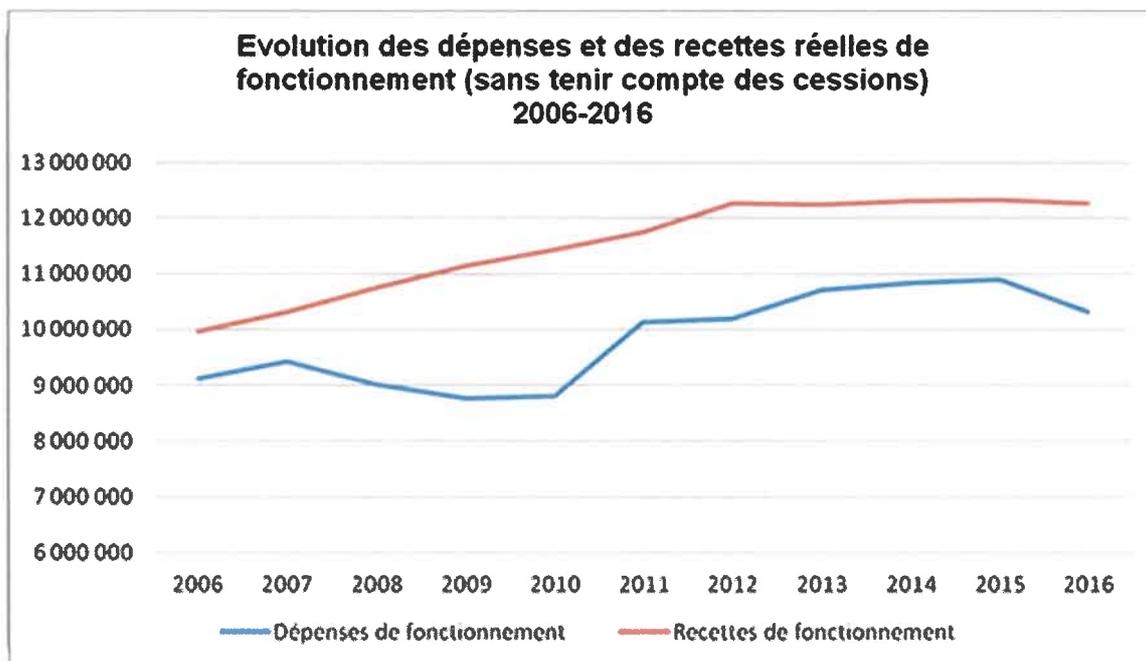
Le projet de budget global 2017 s'élève à 24 241 613,54 € contre 18 604 767,63 € en 2016. Cette augmentation est notamment due à l'intégration des résultats du budget de l'eau (plus d'un million d'euros) mais également à l'intégration des dépenses du service de l'eau (+ 661 636 €). D'autre part, le résultat 2016 est important, ce qui permettra d'autofinancer les investissements 2017.

Dépenses réelles	19 906 258,41 €
Dépenses d'ordre	989 403,57 €
Dépenses totales	24 241 613,54 €
<i>Rappel total budget 2016</i>	18 604 767,63 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2017 s'élèverait à 15 697 155,13 € contre 13 853 192,12 € en 2016.



A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2017 est caractérisé par un effort de réduction des dépenses courantes des services avec une baisse de 3,75 % par rapport à 2016. A périmètre constant (sans les transferts de compétence) la baisse aurait été de 1.88 %.

Dépenses réelles	11 766 800,00 €
Dépenses d'ordre	3 930 355,13 €
Total des dépenses	15 697 155,13 €

Il est à noter que l'évolution des principaux postes est également présentée avec un budget « retraité sans CU » à périmètre constant c'est-à-dire sans les transferts de compétence (gestion de l'espace public, eau, PLU...).

	Evolution des principaux postes				
	BP+BS 2016	BP 2017	Evolution	BP 2017 sans CU	Evolution
011- Charges à caractère général	2 695 972,68 €	2 263 800,00 €	-16,03%	2 617 000,00 €	-2,93%
012- Charges de personnel	7 435 660,00 €	7 494 000,00 €	0,78%	7 342 110,00 €	-1,26%
65- Autres charges de gestion courante	630 669,33 €	601 000,00 €	-4,70%	601 000,00 €	-4,70%
Total des dépenses courantes	10 762 302,01 €	10 358 800,00 €	-3,75%	10 560 110,00 €	-1,88%
014- Atténuation de produits	287 132,00 €	178 000,00 €	-38,01%	178 000,00 €	-38,01%
66- Charges financières	230 000,00 €	200 000,00 €	-13,04%	200 000,00 €	-13,04%
67- Charges exceptionnelles	55 214,00 €	980 000,00 €	1674,91%	41 662,57 €	-24,54%
022- Dépenses imprévues	10 000,00 €	50 000,00 €	400,00%	50 000,00 €	400,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 344 648,01 €	11 766 800,00 €	3,72%	11 029 772,57 €	-2,78%
Total dépenses d'ordre	2 508 544,11 €	3 930 355,13 €	56,68%	3 930 355,13 €	56,68%
Total général des dépenses	13 853 192,12 €	15 697 155,13 €	13,31%	14 960 127,70 €	7,99%

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2017, les charges à caractère général sont estimées à 2 263 800 €, soit une baisse de 16,03 %, sans les conventions de gestion (dépenses de la gestion de l'espace public) cette baisse aurait été de 2,93 %.

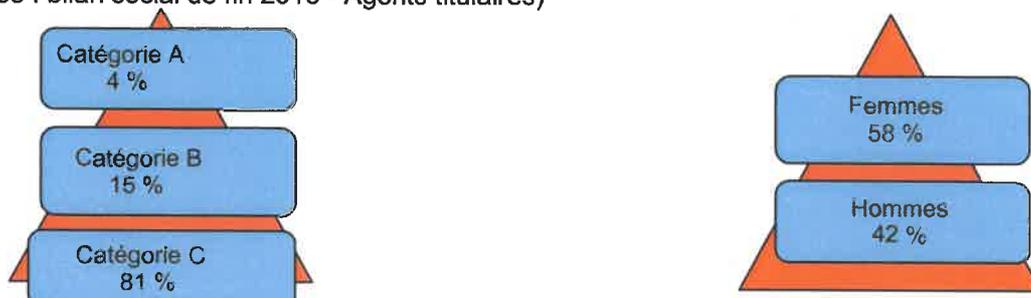
Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location. Le travail sur ces dépenses engagé depuis 2015 sera poursuivi durant l'année 2017. Les économies proposées par les services, le recours systématique à une mise en concurrence avec la création d'un guide d'achat, les diverses mutualisations (Gaz, produits informatiques, électricité, fournitures de bureau, photocopieurs) devraient permettre de respecter ce projet ambitieux.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maîtrise de la masse salariale est affirmé pour l'exercice 2017. Ce chapitre est évalué à 7 494 000 € (dont 151 890 € pour le personnel du service de l'eau) contre 7 435 660 € l'année précédente, le budget 2017 prévoit donc une diminution de la masse salariale à 1.26 % sans tenir compte de l'intégration du personnel du service de l'eau. Les crédits affectés financeront, outre les salaires, le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL, la revalorisation indiciaire des agents relevant de la catégorie C, la mise en œuvre des rythmes scolaires et enfin la participation de la commune au régime santé et prévoyance.

Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (245 estimés à K€).

(Source : bilan social de fin 2015 - Agents titulaires)



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à 601 000 €.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte budgétaire contraint, la commune poursuivra son soutien au secteur associatif, soutien financier, logistique et humain.

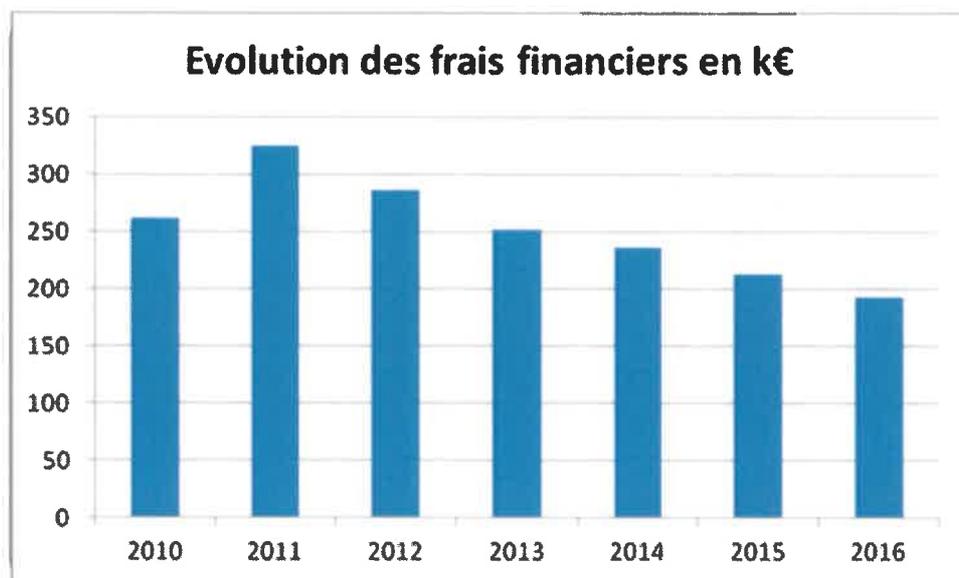
Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville contribuera au fonctionnement du CCAS, à hauteur de 190 000 € en 2017, sans changement par rapport à 2016.

Chapitre 66 - Charges financières

Les charges des intérêts des emprunts diminuent de 13,04 %.

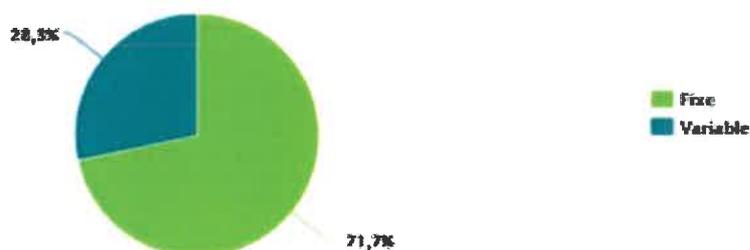
Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité ce qui explique une diminution importante chaque année de ce poste. D'autre part, la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

Elles représentent à peine 1,27 % des charges de fonctionnement de la Ville.



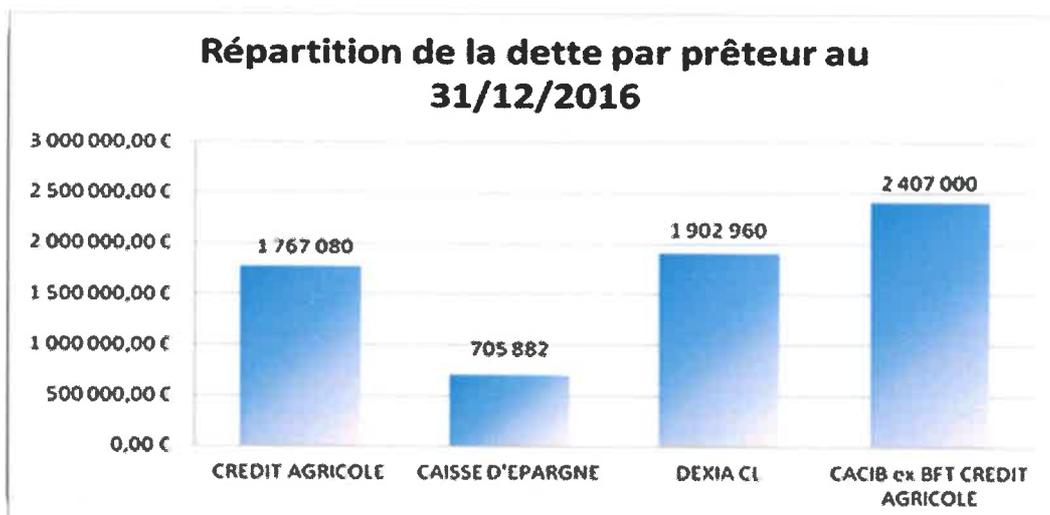
La structure de la dette se répartit entre 72 % d'emprunts à taux fixe et 28 % d'emprunts à taux variable.

Dette par type de risque (taux)



© FRANCE ACTIVE





Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 980 000 €. Ce montant est exceptionnel à l'année 2017 puisqu'il inclut le versement à la communauté urbaine du résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau soit 938 337,43.

Les autres crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 100 000 €. Une provision de 78 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux et les dégrèvements sur les impôts.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Une provision de 50 000 € est inscrite sur ce chapitre permettant de faire face aux dépenses imprévues.

En conclusion

Enfin il convient de noter que 3 930 355,13 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2017. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 300 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 3 630 355,13 €.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 15 697 155,13 € pour l'année 2017.

Recettes réelles	11 350 700,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Résultat 2016 reporté	4 346 455,13 €
Total des recettes	15 697 155,13 €

	Evolution des principaux postes				
	BP+BS 2016	BP 2017	Evolution	BP 2017 retraité	Evolution
70- Produits des services	903 732,00 €	1 197 390,00 €	32,49%	840 500,00 €	-7,00%
73- Impôts et taxes	9 998 128,00 €	9 171 947,00 €	-8,26%	10 214 556,00 €	2,16%
74-Dotations et participations	541 440,00 €	655 663,00 €	21,10%	670 663,00 €	23,87%
75-Autres produits de gestion courante	81 700,00 €	85 700,00 €	4,90%	85 700,00 €	4,90%
013- Atténuations de charges	250 000,00 €	70 000,00 €	-72,00%	70 000,00 €	-72,00%
77- Produits exceptionnels	15 000,00 €	20 000,00 €	33,33%	20 000,00 €	33,33%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 790 000,00 €	11 200 700,00 €	-5,00%	11 901 419,00 €	0,95%
Total recettes d'ordre	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0,00%
Résultat reporté	1 913 192,00 €	4 346 455,13 €	127,18%	3 265 936,87 €	70,71%
Total général des recettes	13 853 192,00 €	15 697 155,13 €	13,31%	15 317 355,87 €	10,57%

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 1 197 390 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique
- de la participation des familles pour la restauration scolaire
- des ventes de places de spectacles
- de la participation de la CAF.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux mises à disposition (CCAS et service de l'eau) ou remboursement de frais (quote part des emprunts).

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Représentant 80,81 % des ressources de la ville, le produit de la fiscalité est le premier poste de ressources de la commune et est prévu à hauteur de 9 171 947 €.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que sur la revalorisation des bases locatives fixée par l'État (+0,4 % en 2017 contre 1% en 2016 et 0.9% en 2014 et 2015).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé depuis 2012 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Il est à noter que ce chapitre est en baisse pour 2017 du fait de la diminution de l'attribution de compensation correspondant aux compétences transférées à la communauté urbaine

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 655 663 € est en hausse de 21,10 % (par des modifications d'imputation) et représente 5,78 % du budget. La dotation globale de fonctionnement est la part qui a subi la plus forte baisse en enregistrant un recul de 96,80 % depuis 2010 passant ainsi de 796 893 € à 25 500 € en 2017.

Le total des recettes de l'État serait de 225 500 € en 2017 contre 441 440 € en 2016 et se décomposerait comme suit :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement pour 25 500 €,
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale pour 100 000 €,
- ⇒ Les compensations de l'État pour 100 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour les emplois d'avenir à hauteur de 175 163 € (inscrite au chapitre 013 en 2016),
- La participation de la CAF à hauteur de 150 000 € (inscrite au chapitre 70 en 2016),
- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs 20 000 € par le Conseil Départemental et par le Conseil Régional,
- La participation pour le RAM et l'école de musique par le Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €.
- L'aide pour la saison culturelle par le Conseil Régional à hauteur de 30 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 30 000 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 85 700 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 70 000 €, elles concernent essentiellement les indemnités journalières suite à des arrêts maladies.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 20 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2017.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 8 544 458,41 €. En 2017, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 9^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2017 est essentiellement marqué par la fin des travaux de l'extension de l'école Emilie Carles, la réfection de la rue de la Mairie et de la place Clovis Vincent, la remise aux normes du Château de Bel Air, l'étude pour l'extension des tennis couverts, l'extension de l'école du moulin et la réalisation d'une piste cyclable rue de Coûtes.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Afin de reverser à la Communauté Urbaine l'excédent d'investissement du budget annexe de l'eau, il est nécessaire d'inscrire 142 180,83 € à ce chapitre.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 67 915,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- Un audit sur l'architecture et la sécurité informatique,
- Une étude sur le COEP (conseil d'orientation énergétique du patrimoine),
- Des études sur la mise en conformité du Château de Bel Air, l'extension des tennis couverts et sur tous les futurs projets d'investissement,
- L'achat de logiciels (logiciel pour la bibliothèque, achat de licences)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2017
2111 - Terrains nus	35 000,00 €
2112 – Terrains de voirie	5 500,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements terrains	19 700,00 €
2135 - Installations et Agencements constructions	103 612,00 €
2152 – Installations de voirie	475,00 €
21533 - Réseaux câblés	5 000,00 €
2158 – Autres matériels et outillages techniques	5 000,00 €
2161 – Collections et œuvres d'art	9 000,00 €
2183-Matériel informatique	7 438,00 €
2184-Mobilier	27 960,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	54 086,00 €
Total	272 771,00 €

➤ 2111/2112 – Terrains nus et de voirie

Il s'agit de crédits permettant l'acquisition de réserves foncières et de réaliser des alignements de voirie.

➤ 2128 - Autres agencements et aménagements terrains

Il s'agit de la fourniture et pose de jeux extérieurs à la halte-garderie et l'installation d'un pare ballons au stade Sébastien Chevalier.

➤ 2135 - Installations générales – Agencements constructions

Les crédits inscrits correspondent à :

- La remise aux normes de l'escalier à l'annexe 2,
- L'installation d'une rampe à l'annexe 1,
- L'aménagement du RDC de l'annexe 1,
- Au réseau communautaire (liaison informatique entre l'annexe 3 et Saint-Jean de la Ruelle)
- La sécurisation des écoles,
- L'aménagement des locaux dans le cadre du projet d'amélioration des accueils,
- L'ouverture d'une fenêtre à la bibliothèque (ACFI)
- L'aménagement du RDC de la mairie principale,
- La rénovation de l'entrée de l'école du Moulin primaire,
- La remise aux normes électriques du restaurant du Moulin,
- Le remplacement d'une porte en bois au restaurant Victor Hugo,
- La mise en indépendance du groupe frigorifique au restaurant Victor Hugo (sur 3 ans).

➤ 2152 - Installations de voirie

Il s'agit de l'acquisition de panneaux de sensibilisation dans le cadre du développement durable.

➤ 21533 – Réseaux câblés

Il s'agit de la liaison en fibre optique de l'annexe de l'école Victor Hugo.

- 2158 - Autres matériels et outillages techniques pour 5 000,00 €
- 2161 – Collections et œuvres d'art
Il s'agit d'une fresque dans le cadre de l'hommage à Jean Zay.
- 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 7 438,00 €. Le numérique est une réalité majeure de la vie quotidienne des écoliers, c'est pourquoi la ville a décidé d'inscrire sur le budget 2017, comme déjà depuis de nombreuses années, l'achat de tableaux interactifs et ce à hauteur de 5 000 €.
- 2184 – Mobilier pour 27 960,00 €

Il s'agit principalement du mobilier pour les écoles, le restaurant scolaire et les bureaux administratifs.

- 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 54 086 € décomposé comme suit :
 - Administration générale pour 20 000 €
 - Service Culture pour 2 000 €
 - École de Musique pour 6 000 €
 - Service Espaces Verts pour 550 €
 - Garderie pour 750 €
 - Police municipale pour 950 €
 - Service Restaurant pour 19 836 €
 - Service des sports pour 3 000 €
 - Service vie urbaine pour 1 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2017
2313-Constructions	3 539 866,30 €
Total	3 539 866,30 €

Ce chapitre correspond aux travaux prévus par la Ville :

- L'extension de l'école Emilie Carles (fin des travaux) pour 15 000 €
- La remise aux normes incendie (catégorie 5) sur les anciens bâtiments de l'école Emilie Carles pour 40 000 €,
- La mise en conformité du Château de Bel Air pour 350 000 €,
- L'extension des tennis couverts pour 1 000 000 €,
- La fourniture et pose d'une structure modulaire à l'école du Moulin primaire pour 120 000 €,
- Les travaux d'isolation des bâtiments communaux (1^{ère} tranche) pour 100 000 €,
- La construction d'une nouvelle école de musique pour 1 914 866,30 €.

Chapitres 45X1 – Opérations pour compte de tiers

Dans ces chapitres sont retracées toutes les opérations de dépenses faites par la commune dans le cadre des conventions de gestion pour les compétences transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 à la communauté urbaine Orléans métropole.

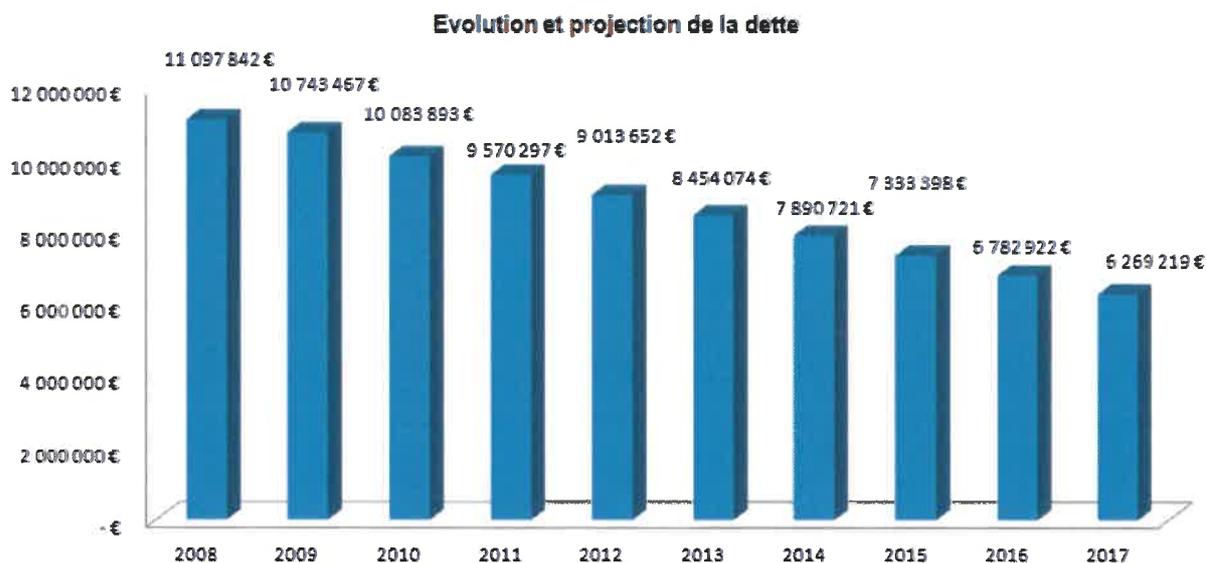
- Au chapitre 4581991 (ZAE fonctionnement) : 62 700 €
- Au chapitre 4581992 (PLU investissement) : 12 600 €
- Au chapitre 4581994 (défense extérieure contre l'incendie investissement) : 13 000 €
- Au chapitre 4581995 (défense extérieure contre l'incendie fonctionnement) : 2 000 €
- Au chapitre 4581996 (Gestion espace public investissement) : 1 276 800 €
- Au chapitre 4581997 (Gestion espace public fonctionnement) : 303 500 €

- Au chapitre 4581998 (eau fonctionnement) : 416 700 €
- Au chapitre 4581999 (eau investissement) : 135 046 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de la rue de la Mairie et de la place Clovis Vincent ainsi que la piste cyclable route Coûtes sont inscrits au chapitre 4581996.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2017 est estimé à 520 000 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de par sa jeunesse et sa longévité.



Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à

- 150 000,00 € pour les travaux en régie.
- 255 000,00 € pour diverses régularisations d'opération patrimoniales

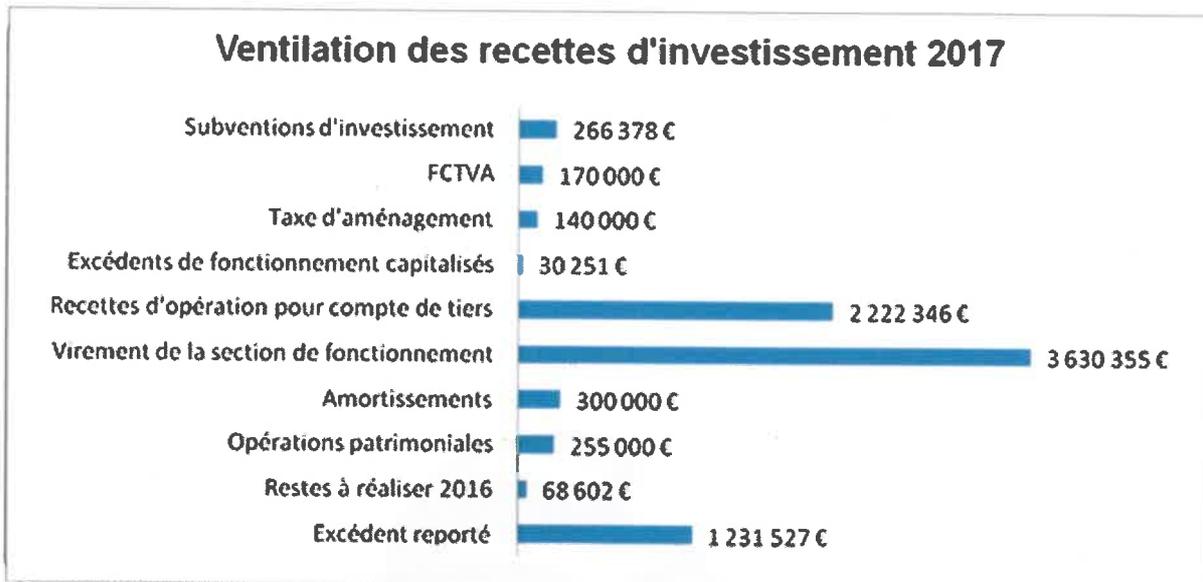
Restes à réaliser 2016

Les restes à réaliser sont à hauteur de 1 330 379,28 € et concernent principalement :

- L'extension de l'école Emilie Carles (834 229,32 €)
- Les travaux de réfection du mur mitoyen de l'annexe 3 (21 025,20 €)
- La réfection de la façade du gymnase de la Coudraye (3 837,60 €)
- Les travaux à la halte-garderie (cuisine, porte...) (23 359,78 €)
- Les travaux dans les logements communaux (2 450,75 €)
- La réfection de l'éclairage des tennis couverts (35 859,64 €)
- Divers travaux dans les bâtiments communaux (39 548,64 €)
- Les travaux du self (34 675,78 €)
- Le matériel pour le self (63 552,98 €)
- La démolition de la salle verte (27 363,60 €)
- Les études pour la plaine de Bel Air (50 641,20 €)
- Les subventions d'équipement sur travaux de réseaux rue de la Mairie (orange, EDF...) (52 785,29 €)
- Le matériel de transport (7 948,76 €)
- Le mobilier (2 871,79 €)
- Divers matériels pour les services (30 916,76 €)
- La refonte du site internet (10 915,20 €)
- Les terrains de voirie (acquisition et frais de notaire) (88 396,99 €)

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 544 458,41 €.



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la Ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la neuvième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune doit bénéficier en 2017 des subventions de :

- Conseil Départemental
 - pour la salle de convivialité à hauteur de 81 510 €
 - pour la création d'un pas de tir à hauteur de 22 868 €
- l'Etat dans le cadre du fonds de concours pour l'investissement :
 - pour l'extension de l'école Emilie Carles à hauteur de 162 000 €

Ces subventions inscrites à ce budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou ont été inscrites formellement dans les budgets de nos partenaires.

Les opérations d'ordre comprenant :

- les amortissements se montent à 300 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement à 3 630 355,13 €
- La régularisation de diverses opérations patrimoniales pour 255 000,00 €
- L'excédent d'investissement reporté (ville et eau) 2016 pour 1 231 526,75 €.

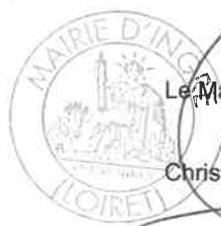
Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 13 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2017 de la commune.

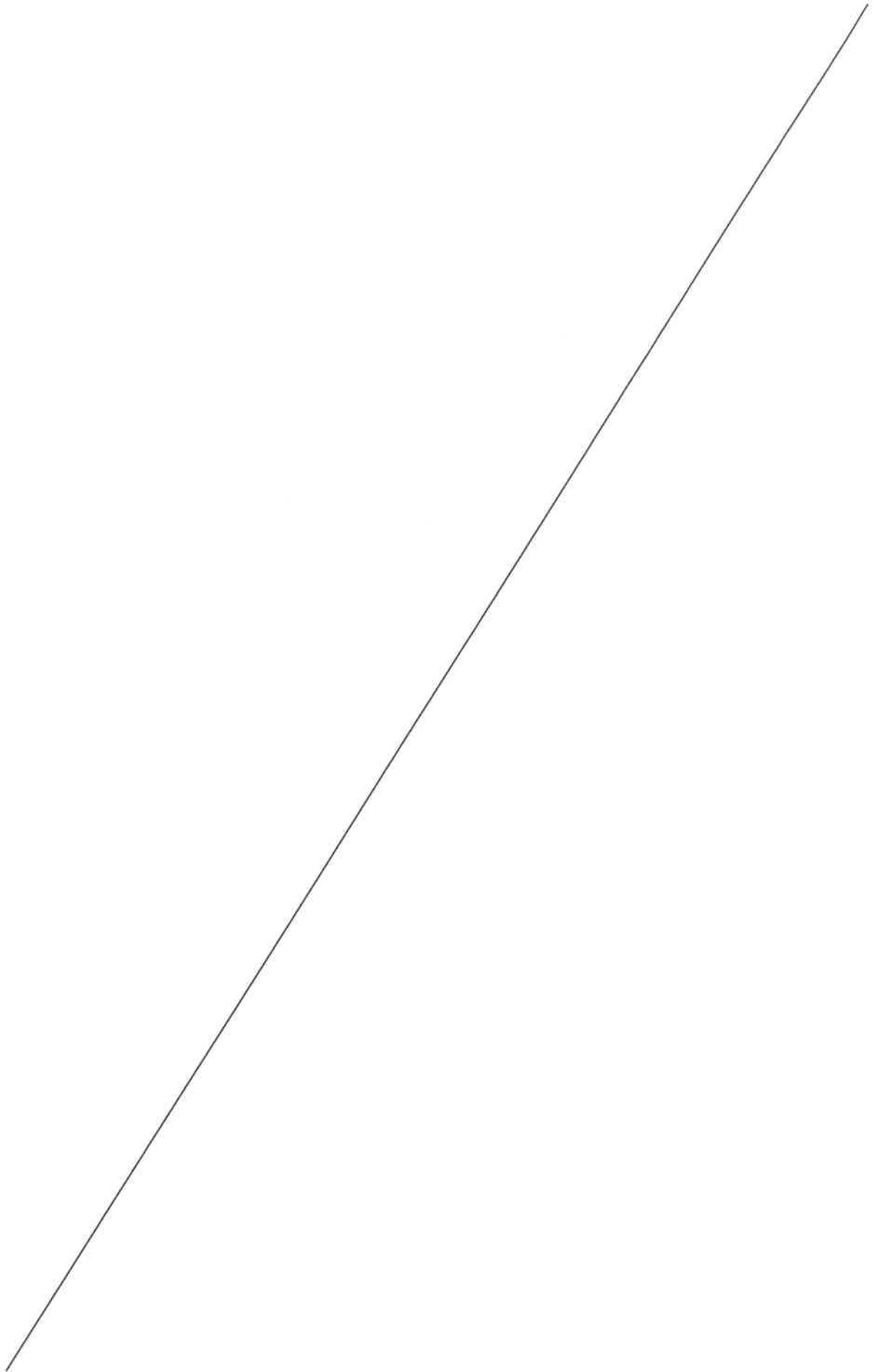
Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 18 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017
et publication ou notification le : 25 avril 2017


Le Maire
Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T09-56-31.00 (MI205654913)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170425-DL-17-023-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Projet de budget primitif 2017 - ville

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
7.1.2.1. Budget primitif - Délibéré avec budget.Acte : [DL.17.023-FIN-projet de budget primitif 2017 - Ville.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 09:56

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 09:56

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 10:01